

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N°2024-23 DU COMITE SYNDICAL

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE NIVERTEL, ANNEE 2023

Le comité syndical, légalement convoqué le 5 septembre 2024 s'est réuni en séance plénière le mercredi 11 septembre 2024 à 14H, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,
Bertrand COUTURIER
Thierry FAVARCQ
Martine GAUDIN
Justine GUYOT,
Sylvie THOMAS,
Guy HOURCABIE
Antoine-Audoïn MAGGIAR,

Bruno MILLIERE
Yves RIBET,
Jean-Luc VIEREN,
Jean-Luc GAUTHIER (Moulins
Communauté),
Thierry GUYOT,
Gilbert LIENHARD,
Patrice JOLY (jusqu'à 14H37)

Pouvoirs :

Patrice Joly à Fabien Bazin

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc VIEREN

---:---:---:---:---:---

Cadre de référence

- ✚ VU le code général des collectivités territoriales, art L.1411-3, stipulant que le délégataire produit chaque année, avant le 1er juin, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service ;
- ✚ VU le décret n° 2005-236 du 14/03/2005 ;
- ✚ VU l'article 40 de la convention de DSP précisant les obligations du délégataire en termes de production des différents documents décrivant l'activité du concessionnaire. Par ailleurs, l'annexe 21 de la convention de concession présente la structure type à respecter pour le rapport annuel ;
- ✚ VU e rapport annuel du délégataire remis le 31/05/2024 ;
- ✚ VU l'avis de la CCSPL réunie le 10/07/2024 ;
- ✚ VU le rapport n°6.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- ✚ De prendre acte du rapport annuel 2023 du délégataire.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 15 dont
1 pouvoir
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL

Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte


Fabien BAZIN 